

GENERAL AGREEMENT
ON TARIFFS AND
TRADE

ACCORD GENERAL SUR
LES TARIFS DOUANIERS
ET LE COMMERCE

CONFIDENTIAL

TEX.SB/7

1 October 1974

Textiles Surveillance Body

Organe de surveillance des textiles

ARRANGEMENT REGARDING INTERNATIONAL TRADE IN TEXTILES

Notifications Under Article 3

Note by the Chairman

Attached is a copy of the notification received from Australia in accordance with the provisions of Article 3 of the Arrangement.

Attached also is a copy of the letter of 25 July advising me of the restraint requests made by Australia, together with the report of the Textiles Authority of 5 July 1974.

¹In view of the limited number of copies of this report made available to the secretariat, members are requested to pass it on to their alternates.

ARRANGEMENT CONCERNANT LE COMMERCE INTERNATIONAL DES TEXTILES

Notifications au titre de l'article 3

Note du Président

A la présente note est jointe une copie de la notification adressée par l'Australie conformément aux dispositions de l'article 3 de l'Arrangement.

On trouvera également ci-joint copie de la lettre du 25 juillet par laquelle j'ai été informé des demandes de limitation formulées par l'Australie, ainsi que le rapport de l'Office des textiles¹ en date du 5 juillet 1974.

¹Le secrétariat n'ayant reçu qu'un nombre limité d'exemplaires de ce rapport, les membres sont priés de transmettre leur exemplaire à leurs suppléants.